

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du Jeudi 21 NOVEMBRE 2024

Présents : -Tous les Conseillers Municipaux en exercice.

Secrétaire : -Mme Isabelle LELEU.

1) Après lecture du Compte-rendu de la réunion du Vendredi 27 Septembre 2024 et approbation par le Conseil Municipal, Mr le Maire ouvre la séance et donne des informations complémentaires sur les points abordés ce jour - là :

- a. Belle **Inauguration de l'école** rénovée mais peu de parents présents. Dommage !
- b. La **commande de jouets** pour l'Arbre de Noël du Mardi 17 Décembre est pratiquement terminée.
- c. La procédure de **reprise de concessions abandonnées** a été lancée. Le délai est bien désormais d'une année.
- d. Les **fouilles archéologiques** qui sont nécessaires dans la zone à urbaniser, sont reprogrammées pour 2025.

2) L'ordre du jour est relu :

a) Déploiement de postes de télé relève (réseau LoRa) : Mr Caron, de la Sté Axione, présente au Conseil Municipal le projet et l'installation technique qui pourrait être réalisée à la salle des Fêtes. Un raccordement à la fibre serait nécessaire. L'éclairage public, les bâtiments communaux, ...seraient ainsi télégrésés.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **accepte cette installation et autorise Mr Le Maire à signer la convention d'occupation** des emplacements nécessaires à la mise en service de l'équipement

b) Gérance Trail/ Café : Mr le Maire donne à l'assemblée, le compte-rendu de la réunion avec les responsables de « 1000 Cafés » qui s'est tenue en mairie ce mercredi 20 novembre. Un protocole de sortie de gérance doit être établi avec le gérant. Une évaluation du fonds de commerce va être réalisée et **un prix de reprise sera alors donné**. Il faut trouver le meilleur repreneur possible avec des fonds propres et un profil d'entrepreneur. La Sté « 1000Cafés » peut être un filet de sécurité et servir de conseil ou pas.

Il est possible également d'envisager la création d'un « **Café Associatif** » avec la participation des associations locales ou **un collectif de bénévoles**. Ce café devrait alors fonctionner selon les moyens humains disponibles. Par ailleurs, il a été demandé le transfert du point postal à la mairie.

Un **appel à candidature** a été lancé sur le site communal, ainsi que par « 1000 Cafés ».

Une personne a déjà déposé sa candidature pour la reprise de ce commerce.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **décide d'attendre quelques semaines, afin de connaître toutes les conditions de reprise et d'avoir éventuellement d'autres candidatures**.

c) Décisions budgétaires : -Une ligne de trésorerie a été ouverte auprès de la Caisse d'Epargne car le solde des diverses subventions attribuées pour les travaux de rénovation de l'école n'est toujours pas versé. Plus de 192 000€ sont encore attendus !

Dans le Budget 2024, quelques modifications dans les imputations nécessitent des modifications dans les prévisions mais le montant total des dépenses reste le même.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte ces décisions modificatives.

d) Label « 1ere FLEUR » : Le jury régional des « Villes et Villages Fleuris » Hauts de France a attribué à la commune le label « 1 fleur ». La remise du prix est prévue le Mercredi 11 Décembre au Colisée de LENS. Le jury a rencontré **une équipe motivée pour l'amélioration du cadre de vie des habitants**. Il a visité **un espace public entretenu qui a su conserver son caractère rural**.

e) **Rapports 2023 du SIDEALF :** ils sont présentés par Mr le Maire et approuvés à l'unanimité. (prix et qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement non collectif).

f) Questions diverses :

1. **Distribution Colis des Aînés :** la répartition de la distribution est donnée aux membres du Conseil Municipal. (60 colis au total pour 80 personnes bénéficiaires).

Par ailleurs, **la Cérémonie des Vœux 2025 se fera le Samedi 11 JANVIER 2025 à 18h** à la salle des Fêtes « A SAUVAGE ».

2. **Motion « Coupes Budgétaires applicables aux collectivités territoriales » :** elle est acceptée à l'unanimité.

3. Il est décidé de nommer Mme M-C CHOCHOY et N BOURBIAUX **agents recenseurs** pour la période du 16 Janvier au 15 Février 2025. Elles percevront une indemnité de 700 € net.

3. **Tarifs Centre de Loisirs :** Pour 2025, **les tarifs** de l'accueil de loisirs d'Avril et de Juillet **seront inchangés**.

4. Le problème des **déjections canines de plus en plus nombreuses sur la voie publique** est évoqué. Un distributeur de sachets pourrait être installé.

Vu, le Maire. C TELLIER.